

LETTRE D'INFORMATION - N° 10 REV 1

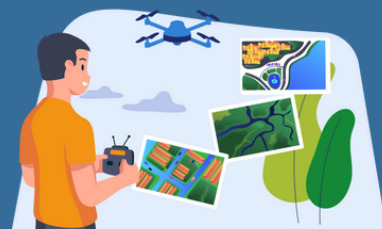
JUIN 2025

CONTACT : ACCUEIL@SLLV44.FR
MAIRIE AU 02 40 31 50 32



LA PARTICIPATION CITOYENNE EST UN DISPOSITIF OFFICIEL SIMPLE ET EFFICACE QUI PERMET DE LUTTER CONTRE LES ACTES DE DÉLINQUANCE ET LES INCIVILITÉS D'UN QUARTIER OU D'UNE COMMUNE.

VOL DE DRONES BONNES PRATIQUES



A FAIRE EN PRIORITE :

Pour connaître les zones autorisées de survol d'un drone, consultez le site : Géoportail drones.

RÈGLEMENTATION SUCCINCTE POUR L'USAGE DES DRONES :

- Altitude maximale : 120 m (400 pieds) au-dessus du sol,
- Vol à vue (VLOS) : le drone doit rester visible par le télépilote,
- Respect de la vie privée et des zones sensibles.



Drones avec caméra :

- Le respect du RGPD (protection des données personnelles) est requis,
- Informer les personnes filmées (si identifiables),
- Ne pas diffuser sans consentement.

POUR RAPPEL PENDANT LES VACANCES D'ÉTÉ :

Signalez à la gendarmerie de Bouaye vos dates de vacances ou vos absences prolongées, en remplissant le formulaire en ligne via le site www.service-public.fr Opération Tranquillité Vacances (OTV).

POUR INFORMATION : samedi 14 juin 2025, place du marché : venez à notre rencontre de 9h30 à 11h30 pour échanger sur la participation citoyenne et les différents risques sur Saint Léger les vignes en présence de la gendarmerie de Bouaye.
On compte sur vous pour votre présence.